



VILLE DE L'ISLE-ADAM

DÉCISION DU MAIRE N°5/2024

Objet : Convention relative aux conditions d'utilisation et de mise à disposition de l'application informatique partagée de gestion des points d'eau incendie (PEI) : REMOcRA.

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant que le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Val d'Oise a mis en place un nouvel outil informatique de gestion des points d'eau incendie dénommé REMOcRA.

Considérant la proposition du SDIS du Val d'Oise de réserver, pour les communes du Val d'Oise, un accès à cet outil gratuit, qui permet de centraliser les données des Points d'Eau Incendie (PEI).

Considérant qu'une convention doit être établit afin de définir l'encadrement juridique des modalités de mise à disposition au profit du bénéficiaire de l'application informatique ayant pour fonction la gestion partagée des PEI.

DÉCIDE

- **de signer** la convention relative aux conditions d'utilisation et de mise à disposition de l'application informatique partagée de gestion des PEI : REMOcRA avec le SDIS 95, 33 rue des Moulines CS 80318 – CERGY-PONTOISE.

L'Isle-Adam, le 12 janvier 2024,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20240112-5-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/01/2024

Mise en ligne le 15 janvier 2024

Le Maire de L'Isle-Adam,

Sébastien PONIATOWSKI

Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex, ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75
www.ville-isle-adam.fr

Toute correspondance doit être adressée à l'attention de Monsieur Le Maire
s.poniatowski@ville-isle-adam.fr